

Affaire suivie par : Stéphanie TOURETTE

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° AG 28-2022



Aytré, le 22 juillet 2022

Objet : Autorisation de modification d'enseignes
34 rue Antoine Lavoisier à Aytré - n° AP 017 028 22 0004

LE MAIRE D'AYTRE,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L.581-1 et suivants, R.581-1 et suivants,

VU le règlement local de publicité modifié de la Commune d'Aytré approuvé le 23 janvier 2020,

VU l'arrêté n° AG 39-2020 en date du 20 juillet 2020 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Pierre CUCHET, 6^{ème} adjoint au maire,

VU la demande présentée par la S.A.S. BMSO, représentée par Monsieur Nicolas CNOCKAERT, et dont le siège social est situé CD 109 E- rue du Pré Meunier - CANEJAN - 33612 CESTAS Cedex, concernant la modification d'enseignes de l'établissement POINT.P, 34 rue Antoine Lavoisier à Aytré, enregistrée en mairie le 23 mai 2022 sous la référence n° AP 017 028 22 0004,

VU les pièces substitutives reçues le 19 juillet 2022,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La modification d'enseignes telles que présentées dans la demande est accordée.

ARTICLE 2 : Les objets constituant les enseignes doivent être maintenus en bon état. En cas de modification, une nouvelle demande devra être présentée en mairie.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et notification en sera faite à :

- Monsieur le Préfet de Charente-Maritime
- Madame la Directrice Générale des Services
- Monsieur Nicolas CNOCKAERT



Pierre CUCHET

L'Adjoint au maire en charge de l'aménagement
du territoire, de l'écologie et de l'urbanisme